

Bulletin de la Société
gersoise des études locales
dans l'enseignement public

Bulletin de la Société gersoise des études locales dans l'enseignement public. 1925/04-1925/06.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

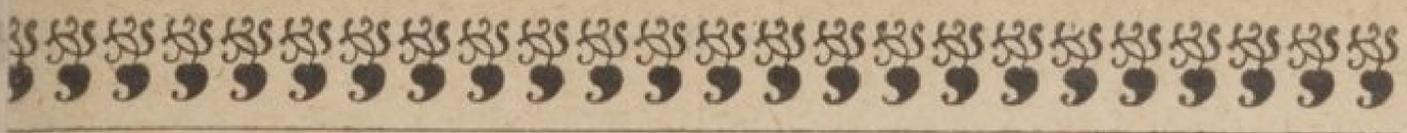
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.



HISTOIRE

Le Départ pour l'Algérie des Insurgés du Gers

en 1852

Par M. DAGNAN, Professeur au Collège de Provins.

La nouvelle du Coup d'Etat, connue à Auch le 3 décembre 1851, provoqua un soulèvement général du parti républicain. Les troubles furent graves, surtout à Fleurance où la gendarmerie fut prisonnière de l'émeute et à Mirande où les républicains écrouèrent les autorités, établirent une administration révolutionnaire et restèrent trois jours maîtres de la ville. Des paysans en armes, concentrés à Vic et grossis d'une colonne insurrectionnelle venue de Barran, marchèrent sur Auch, le 4 décembre. Au faubourg de l'Oratoire, ils se heurtèrent à un escadron de hussards. Une charge, à 9 heures du soir, dispersa sans retour les insurgés. Cette échauffourée coûta la vie à un maréchal des logis, un cavalier et un major; une douzaine de hussards avaient été plus ou moins grièvement blessés.

Aussitôt les arrestations commencèrent.

L'état de siège fut proclamé le 8 décembre. Des colonnes mobiles sillonnèrent le département pour capturer les insurgés. 915 mandats d'arrêt avaient été lancés; 814 insurgés furent arrêtés et incarcérés. Une centaine environ avaient passé la frontière. Quelques-uns se cachèrent dans les bois ou des maisons amies.

Les prisons regorgeaient. Une instruction avait été ouverte. Les dossiers des insurgés avaient été constitués. Pour liquider cette masse de détenus, une dépêche ministérielle du 18 janvier institua une conférence du préfet, du procureur et du général pour classer les

individus arrêtés ou poursuivis. C'est la commission mixte dont les attributions et le fonctionnement furent développés et précisés par la circulaire du 3 février, concertée entre les ministres de l'Intérieur, de la Justice et de la Guerre.

La commission mixte siégea à la préfecture où furent centralisées toutes les pièces de la procédure. Après examen des dossiers, elle prit contre chaque « inculpé » une décision transcrite avec les motifs sur un registre et signée des trois commissaires. Les mesures de sûreté que pouvait prendre la Commission avaient été fixées par le Gouvernement : envoi devant un conseil de guerre pour meurtre, — envoi devant le tribunal correctionnel ou au parquet, — transportation à Cayenne des repris de justice, — transportation en Algérie, divisée en deux catégories, l'une appelée *Algérie plus* avec emprisonnement dans un fort ou dans un camp, l'autre appelée *Algérie moins*, avec liberté de choisir sa résidence comme un colon, — expulsion de France, — éloignement momentané, — internement dans une ville de France autre que celle de son domicile avec interdiction d'en sortir, — mise sous la surveillance de la police dans la ville de son domicile avec défense d'en sortir sans autorisation, — mise en liberté.

La commission mixte du Gers prononça 900 décisions : 435 mises en liberté, 6 envois devant le Conseil de guerre, 453 transportations en Algérie dont 181 *Algérie plus* et 272 *Algérie moins*, 5 expulsions, 1 internement. La commission rédigea 364 notices conservées aux archives départementales et où elle formulait brièvement les motifs de ces décisions. (1)

I

Des 453 insurgés soumis à la transportation en Algérie, 117 étaient en fuite, 336 étaient détenus dans

(1) Les lignes qui précèdent ne sont que le canevas de plusieurs chapitres du livre qui paraîtra prochainement : *Le Gers sous la seconde république, 1848-1852.*

les maisons d'arrêt de Condom (38 : 13 Alg. plus et 25 Alg. moins), Lectoure, (32 : 6 Alg. plus. et 26 Alg. moins), Mirande (103 : 33 Alg. plus et 70 Alg. moins), Auch (163 : 65 Alg. plus. et 98 Alg. moins). Tous ces détenus quittèrent le Gers pour l'Algérie du 20 au 27 mars.

Ce fut un gros embarras pour le général de Géraudon que de les rassembler en deux groupes *Algérie plus* et *Algérie moins*, de diriger le premier sur Toulouse, le second sur Agen, d'organiser les convois et de les mettre en route à des époques fixées par l'autorité militaire supérieure, de tenir secrets le jour et l'heure du départ pour éviter la curiosité et la pitié publiques, des scènes d'émotion, « des mains suppliantes écartées à coups de crosse ».

Affaiblis par trois ou quatre mois de détention, les prisonniers ne pouvaient voyager à pied. Et puis, en traînant plusieurs jours sur les routes et dans les rues des villes de longues files de prisonniers, l'autorité risquait d'émouvoir les populations, d'attirer les parents et amis, de provoquer des manifestations, des troubles, des scènes pénibles. Le général de Joly, commandant la 11^e division militaire, exposa ces raisons au ministre de la Guerre : « Je ne crois pas prudent de faire voyager ces individus à pied. Cette mesure occasionnerait beaucoup d'embarras et de lenteurs. Dans chaque ville traversée, il en résultera une émotion quelconque, peut-être des attroupements. Dans l'intérêt des insurgés il faut éviter les excitations et l'apparence du martyr. En outre, ces hommes sont affaiblis et étiolés par trois mois de prison. Ils marchent mal. On les sèmerait sur la route et il faudrait également des voitures pour les éclopés. En les faisant transporter sur des charrettes jusqu'à Toulouse et Agen, ce serait une dépense avantageuse et bien entendue. »

Les généraux de Géraudon et de Joly avaient déconseillé le rassemblement des insurgés dans la citadelle de Bayonne parce qu'on obligeait ainsi les prisonniers à traverser deux fois le Gers, d'abord pour aller à Bayonne, ensuite pour se rendre en Algérie par Tou-

louse-Cette ou Agen-Bordeaux. Pour éviter cet inconvénient et en raison de la proximité, il était préférable de diriger directement sur la citadelle de Blaye par Agen, les détenus de Condom et de Lectoure, et sur Cette par Toulouse et le canal du Midi, ceux d'Auch et de Mirande. A Blaye et à Cette, ils s'embarqueront pour l'Algérie. La garnison d'Agen escortera les convois de Condom et de Lectoure; les troupes d'Auch et de Mirande surveilleront l'évacuation sur Toulouse. Cet itinéraire fut adopté; mais les prisonniers furent dirigés par catégories *Algérie plus et moins* sur Agen (Alg. plus) et Toulouse (Alg. moins).

Les deux généraux demandent le plus grand secret sur les ordres de transport, « pour éviter des scènes d'attendrissement ou d'émotion des familles, car par suite d'un long séjour en prison, ces gens-là se figurent qu'ils vont être l'objet d'une amnistie ».

Pour dérober ses prisonniers au public, le général de Géraudon dut organiser des transports rapides. Dans le Gers, on ne trouvait que des voitures à deux roues ou chars-à-bancs, et des petits chars à bœufs trop lents, trop étroits pour y asseoir des hommes. Géraudon dépêcha à Toulouse auprès du général Reveu, le sous-intendant militaire Arnould. Il obtint douze prolonges d'artillerie transformées en voitures de transport et bâchées, 3 détachements formés chacun d'un officier, de 40 sous-officiers et canonniers, de 67 et 69 chevaux. Les 218 insurgés *Algérie moins* seront ainsi transportés d'Auch à Toulouse en deux convois, les 20 et 23 mars.

D'autre part, il fallait conduire de Condom, Lectoure, Mirande à Auch, la catégorie *Algérie moins* pour la diriger ensuite sur Toulouse; la catégorie *Algérie plus* devait être transportée de Mirande, Auch, Condom à Lectoure pour être acheminée ensuite vers Agen. Pour ces transports à l'intérieur du département, la section d'artillerie détachée à Auch fournit 18 chevaux de trait, c'est-à-dire, 3 attelages de 6 chevaux. Le lieutenant d'artillerie Berlié transforma les 2 fourragères du quartier de cavalerie en voitures de transport par l'installation de 6 bancs perpendiculaires à l'axe de la voi-

ture. 18 hommes tenaient aisément dans chacune. Une diligence réquisitionnée transportait jusqu'à 19 hommes. Grâce à ces attelages improvisés, on pouvait ainsi former des convois de 55 hommes. Pour grouper les prisonniers des 4 arrondissements insurgés par catégories *plus* et *moins*, le lieutenant Berlié organisa 4 convois : le premier de 50 hommes (moins) de Lectoure à Auch; le deuxième de 35 (plus) d'Auch à Lectoure; le troisième de 96 (plus et moins) de Mirande à Auch; le quatrième de 55 (plus) d'Auch à Lectoure. Ajoutons deux convois de 24 insurgés (Alg. plus), et de 24 insurgés (Alg. moins), de Condom à Lectoure les 18 et 23 mars.



La prison d'Auch, ancien fort ecclésiastique adossé à la cathédrale, occupait l'extrémité de la crête qui surplombe le quartier et la promenade longeant le Gers ou « cours ». Il était malaisé d'y rassembler les prisonniers de Condom, Lectoure, Mirande pour le triage et la mise en route. En effet, on n'y accédait en voiture qu'à travers les quartiers populeux dont s'écartaient les convois de détenus pour ne pas éveiller la curiosité du public. Pour en extraire ou y conduire des groupes nombreux d'insurgés, il eût fallu traverser une ruelle raide et contournée, la *pousterle neuve* et cet itinéraire exigeait un assez fort déploiement de troupes. On risquait aussi d'ébruiter l'opération. Aussi Géraudon décida de déposer au quartier de cavalerie les prisonniers à transporter. Là, les voitures pénétreraient dans la cour même du quartier, le triage, les entrées et sorties s'effectueraient aisément à l'abri des curieux. Le sous-intendant Amat organisa dans les vastes greniers du quartier une sorte de salle d'attente. Il y installa les lits réquisitionnés en décembre, lors de l'accroissement de la garnison. Il y commanda une garde de sûreté, pourvut au couchage, chauffage, éclairage et à la nourriture des détenus qu'il surveilla jusqu'à leur départ.

Le premier départ pour Toulouse était fixé au matin

du 20 mars. On décida de joindre aux 95 *Algérie moins* détenus à Auch, les contingents de même catégorie de Condom et de Lectoure pour former le premier convoi.

Le sous-préfet de Condom reçut l'ordre de diriger sur Lectoure dans la nuit du 17 au 18 mars ses 24 détenus *Algérie moins*. Le trajet, 19 kilomètres, fut parcouru à pied. Le départ fut surveillé par le sous-préfet et le procureur. Une charrette de réquisition portait les bagages. Les prisonniers attachés 3 par 3 étaient escortés par 12 gendarmes et 24 fantassins du 16^e commandés par le lieutenant Leroy. Ils arrivèrent à Lectoure vers 4 heures du matin. Réunis aux 26 détenus (*Algérie moins*) de cette ville, les 50 insurgés furent transportés à Auch la nuit suivante sur la diligence réquisitionnée et les 2 fourragères préparées par le lieutenant Berlié. La distance était de 36 kilomètres et un relai d'attelage se fit à 2 kilomètres de Fleurance. Le convoi était escorté par 50 hussards commandés par le capitaine Landry. Les voitures entrèrent au quartier de cavalerie à 6 heures du matin. Un prisonnier malade fut envoyé à l'hôpital et les 49 autres réunis aux 95 *Algérie moins* d'Auch, formèrent le premier convoi de 144 hommes à destination de Toulouse.

Le départ devait s'effectuer la nuit et en secret. Les prolonges d'artillerie arrivèrent à Auch vers 9 heures du soir. Un guide les conduisit au quartier de cavalerie par la porte hors ville.

A 10 heures du soir, le général de Géraudon expliqua aux officiers supérieurs réunis chez le colonel Bro, l'opération du chargement des prisonniers et de la mise en route du convoi : les détenus quitteront la prison par groupes de 8, descendront la pusterle et monteront sur les 8 prolonges rangées le long du Gers; les 4 prolonges restées au quartier emporteront les 49 insurgés arrivés de Lectoure le matin; les 12 voitures se réuniront à la Patte-d'Oie, point de départ du convoi. Le général indiqua ensuite aux officiers les mouvements et les emplacements des troupes pendant

cette opération. C'était un sévère et minutieux service d'ordre.

A 2 heures et demie du matin, les troupes sortirent du quartier. Les grenadiers montèrent par la rue de l'Intendance sur la place Sainte-Marie dont ils gardèrent les issues. Un peloton de hussards occupa la place de la Mairie.

Une section d'infanterie s'arrêtait au pont de la Treille, gardait tous les passages; des sentinelles furent placées sous le pont.

Au pont de l'Hôpital, un détachement d'infanterie devait « repousser les curieux du faubourg »; une section sur le trottoir barrait la rue Montebello au pied de la Pousterle neuve. Des fantassins s'échelonnaient le long de la Pousterle, sur le passage des prisonniers. Un peloton de hussards se porta à 300 pas au-delà du pont de l'Hôpital, sur le cours; un autre s'arrêta à hauteur du jardin de l'Intendant sur le bord du Gers et plaça des vedettes aux rues et aux passages de pont.

Les 50 hussards de l'escorde se portèrent à la Patte-d'Oie où ils gardèrent tous les chemins.

Le Colonel Bro surveillait le cours, le commandant Coutelait la ville haute, le commandant Ponsard la pousterle que les prisonniers descendront à pied. Le commandant Delaloge, avec l'escorte, attendait le convoi à la Patte d'Oie.

Les voltigeurs montèrent à la prison par la Pousterle et formèrent les faisceaux dans la cour des Chanoines.

A 2 heures du matin, le Capitaine de gendarmerie Bernardy entra à la prison muni des 8 bulletins de transport des 95 hommes (12 par bulletin et par voiture). Huit des gendarmes de l'escorte étaient présents. Les prisonniers se levèrent, roulèrent leurs hardes en paquets ou étiquetèrent leur malle. Le capitaine les classe par 12 et dans l'ordre des bulletins.

A 3 heures, le préfet, le procureur, le général pénétrèrent dans la prison. Les voltigeurs sans fusil attendaient au guichet de la cour des Chanoines. 12 furent introduits et prirent chacun un prisonnier sous le bras.

Un gendarme se mit à la tête du premier groupe et reçut du capitaine un bulletin de voiture portant le nom des 12 prisonniers. Le groupe traversa la Pusterle, un sous-officier fermait la marche. Au pied de la Pusterle, le lieutenant de gendarmerie Lamothe attendait les prisonniers. Le gendarme lui remit son bulletin. Après l'appel, les détenus montèrent dans la première voiture. Le gendarme reprit son bulletin, monta à cheval, suivit la voiture qui avança d'une cinquantaine de pas pour faire place aux 7 autres. On procéda ainsi pour les autres groupes.

Quand le chargement fut terminé, le général profita du service d'ordre pour conduire les détenus *Algérie plus* au quartier de cavalerie, dans la salle d'attente évacuée par les insurgés de Condom et Lectoure. Voltigeurs et grenadiers mirent l'arme au bras droit, prirent chacun un prisonnier sous le bras gauche, descendirent sur le cours. Le général donna l'ordre aux voitures de se mettre en route. Elles remontèrent le cours jusqu'au pont de la Treille qu'elles traversèrent pour gagner la Patte d'Oie où stationnaient déjà les 4 prolonges emportant les détenus de Condom et de Lectoure.

En plus des 50 hussards de l'escorte, 2 gendarmes à cheval surveillaient chaque voiture. Deux relais de cavalerie et d'attelage étaient prévus. De Gimont à l'Isle-Jourdain, le convoi sera conduit par le deuxième détachement d'artillerie, escorté par 50 nouveaux hussards du 6^e et 24 autres gendarmes. A L'Isle-Jourdain, le troisième détachement d'artillerie, 50 hussards du 7^e et 24 nouveaux gendarmes conduiront le convoi à Toulouse. Grâce à ces relais, les 75 kilomètres d'Auch à Toulouse seront parcourus en une journée. Le capitaine de gendarmerie Bernardy, responsable des prisonniers, les suivait en voiture d'Auch à Toulouse pour en faire la remise au général Reveu.

Le convoi se met en marche au lever du jour. Le colonel Bro l'accompagne sur la route de Toulouse, jusqu'à 3 kilomètres de la ville où attendait une voiture chargée de provisions, de bouteilles d'eau et de

vin pour le voyage. La distribution en fut faite aux prisonniers.

A 5 heures du soir, le convoi entra à Toulouse. Les prisonniers furent enfermés dans la prison du palais de justice. Le lendemain matin, à 4 heures, 70 furent embarqués sur un bateau-poste du canal du Midi, à destination de Cette où un navire les attendait pour les transporter en Algérie. Le surlendemain, la seconde moitié du convoi était dirigée à son tour sur Cette.

*
**

Le 22, les 12 prolonges d'artillerie devaient se rendre de nouveau à Auch pour emporter les derniers détenus *Algérie moins* qui étaient tous à Mirande sous la garde du capitaine de Bernis. Pour réduire les mouvements de troupes, Géraudon décida de transporter à Auch tous les détenus des deux catégories.

A Mirande, la prison était au centre de la ville, au milieu des familles et amis des détenus. C'était là un gros souci pour le capitaine chargé d'extraire les prisonniers et de les mettre en route : cette opération ne pouvait guère passer inaperçue et risquait de provoquer des scènes d'émotion, des manifestations hostiles ou des bagarres. Pour faciliter la besogne du capitaine, le général ordonna le 17, de réunir tous les détenus au quartier de cavalerie situé en dehors de la ville et communiquant avec la route d'Auch par un boulevard extérieur. Mirande était alors entourée de murs et il suffisait de fermer un instant les portes pour empêcher toute communication avec le dehors.

Le transfert au quartier de cavalerie dut être un peu agité car 4 détenus furent enchaînés pour rébellion et désordre durant le trajet de la prison au quartier et conduits à Auch par la gendarmerie.

Le 22 au soir, 2 fourragères, 2 prolonges arrivées le matin partirent d'Auch pour Mirande. Le capitaine de Bernis avait l'ordre d'y entasser le plus grand nombre de détenus. Une trentaine seulement feront la moitié du trajet à pied et, à mi-chemin de Mirande à Auch,

ils monteront sur de nouvelles prolonges afin que tous les détenus pénètrent en voiture au quartier de cavalerie.

A 10 heures, le capitaine de gendarmerie Bernardy, arrivait à Mirande pour organiser son convoi. Les 93 prisonniers partirent à minuit; un petit groupe marchait à pied. Le capitaine de Bernis, commandant une escorte de 100 cavaliers et de 2 compagnies d'infanterie, accompagna le convoi jusqu'à mi-distance de Mirande à Auch. A cet endroit il trouva une nouvelle escorte de même composition et effectif, des attelages de relai et un supplément de prolonges où montèrent les prisonniers à pied. Le convoi fut alors de 7 voitures et il entra à Auch, au quartier de cavalerie, à 5 heures du matin.

Le lieutenant Amat tria les détenus : la catégorie *Algérie plus* monta dans les greniers devenus la salle d'attente des prisonniers; les insurgés *Algérie moins* prirent place sur les voitures et les provisions de route leur furent aussitôt distribuées. Le convoi de 74 insurgés partit à 7 heures avec la même escorte que celui du 20. Il arriva à 4 heures et demie du soir à Toulouse, d'où les prisonniers gagnèrent Cette par le canal du Midi.

II

Pendant qu'il mettait en route pour Toulouse la catégorie *Algérie moins*, Géraudon reçut avis du général de Bourjoly qu'une colonne mobile du Lot-et-Garonne se rendrait le 23 à Condom pour conduire les prisonniers à Lectoure d'où elle dirigerait sur Agen, le 24, un premier convoi de 62 *Algérie plus*; le 27, elle escorterait sur le même parcours un second et dernier convoi formé des 55 détenus *Algérie plus* qui devaient arriver d'Auch à Lectoure le 25.

Lectoure était le lieu de rassemblement de tous les insurgés *Algérie plus*, à destination d'Agen et de Biaye. Pendant une semaine, du 20 au 27, fantassins hus-

sards, artilleurs emplirent ses rues. Ils fournissaient des escortes aux convois.

Géraudon, en exécution des instructions du général de Bourjoly, et pour dépister l'attention, envoya trois fois à Condom une voiture cellulaire qui transportait 3 prisonniers (alg. plus) à chaque voyage. Ces insurgés réunis aux 12 de Condom, partirent pour Lectoure le 23 mars à 5 heures du matin, escortés par 300 hommes du 75^e. Le soir du 23, 12 heures après le départ du 2^e convoi pour Toulouse, 35 insurgés (Alg. plus) partirent d'Auch pour Lectoure sur deux fourragères, accompagnés de 50 cavaliers et d'une section d'infanterie. Avec les 27 détenus de Condom et de Lectoure, ils formèrent un convoi de 62 prisonniers *Algérie plus* qui fut dirigé sur Agen le lendemain 24.

Enfin, les 55 insurgés (Alg. plus) à diriger sur Lectoure pour le convoi du 27 quittèrent le quartier de cavalerie d'Auch, le soir du 26, sur les 2 fourragères et la diligence réquisitionnée. Le lendemain, une colonne mobile du Lot-et-Garonne, sous les ordres du commandant Sarrauton, les conduisit de Lectoure à Agen.

Ces 117 insurgés du Gers (Alg. plus) furent embarqués sur un bateau d'Agen, l'*Eclair*, et conduits à Blaye où la frégate *L'Isly* les attendait depuis le 18 mars. Le 25, le ministre de la guerre ordonna de diriger les insurgés sur Oran et non sur Alger; il ajourna le départ de l'*Isly* pour permettre au colonel Espinasse, chargé d'une mission de révision et de clémence dans l'Ouest et le Sud-Ouest, d'examiner les dossiers des transportés des 12^e, 13^e, et 14^e divisions militaires. Le 7 avril, l'*Isly* quitta Blaye emportant à Oran 115 insurgés du Gers, 204 du Lot-et-Garonne, 13 du Lot, 18 de la Gironde.

117 insurgés *Algérie plus* avaient quitté le Gers; 115 seulement prirent place sur l'*Isly*. Elisabeth Dupuy, ménagère à Auch, et Lagrave, de Mougès (Mirande); ne figurent pas sur la liste des prisonniers transportés à Oran. L'état mental d'Elisabeth Dupuy avait nécessité son admission à l'Asile départemental de Bordeaux. Elle fut grâciée fin mai, avec 11 femmes du Lot-et-Garonne, désignées pour la transportation en Algérie.



Voici le tableau par arrondissements et catégories des insurgés mis en route pour l'Algérie du 20 au 27 mars.

	AUCH	MIRANDE	CONDOM	LECTOURE	TOTAUX
Algérie +	83	66	21	9	179
En fuite.	18	33	8	3	62
Mis en route.	65	33	13	6	117
Algérie —	108	96	39	29	272
En fuite (Témoins au conseil de guerre)	10	26	14	3	53
Mis en route	98	70	25	26	219

En résumé, 117 hommes (Alg. plus) ont été dirigés sur Agen; 218 (Alg. moins) sur Toulouse. Au total, 335 prisonniers ont quitté le Gers pour l'Algérie du 20 au 26 mars.

Par deux décisions du 27 mars et du 9 avril, la transportation fut commuée en surveillance en faveur de 40 insurgés : 11 seulement reçurent à Cette des passeports pour le Gers avant leur embarquement pour l'Algérie. Le 20 juin et le 14 août, 2 derniers convois, — l'un de 6 et l'autre de 7 insurgés, — furent dirigés d'Auch sur Toulouse, Cette, Alger. Enfin, le 27 octobre 1852, un insurgé oublié, Loubère, était envoyé en Algérie. En définitive, le total des insurgés du Gers ayant séjourné en Algérie paraît avoir été de 337. Par suite de commutations, principalement au 15 août et au lendemain de la proclamation de l'Empire, le 4 décembre, le nombre des transportés était réduit à 178 à la fin de décembre 1852.